

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Tournissan au lieu-dit « Grand Crès » déposée par la société « HEXAGONE ENERGIE TRN »

Par arrêté préfectoral du 13 mai 2022 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 09 juin 2022 au 08 juillet 2022 à 18 heures.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Tournissan porte sur la création d'une centrale photovoltaïque destinée à la production d'électricité sur une emprise foncière de 61ha située au lieu-dit « Grand Crès » sur le territoire communal de Tournissan.

Le site est communal, constitué de végétation arbusive et de garrigues.

Les deux entités clôturées couvrent 43,8ha pour une puissance installée de 38,6MWc. Les panneaux fixes sont inclinés à 10° et de hauteur 1,68m.

Le site comprend en outre 11 bâtiments techniques cumulant 194m² de surface de plancher, 9,8km de pistes et 3 citernes de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. François TUTIAU, directeur général adjoint des collectivités territoriales, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Tournissan, siège de l'enquête – 2 rue des Ecoles – 11220 Tournissan, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-tournissan1/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaïque-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Tournissan aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Tournissan .
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-tournissan1/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Tournissan – 2 rue des Ecoles – 11220 Tournissan – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque « Grand Crès »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parc-solaire-tournissan1@democratie-active.fr

Les communes concernées sont : Tournissan, Lagrasse, Ribaute, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Camplong-d'Aude, Fabrezan et Talairan.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Tournissan – 2 rue des Ecoles :

- **mercredi 15 juin 2022 de 09h à 12h,**
- **jeudi 30 juin 2022 de 14h à 17h,**
- **vendredi 08 juillet 2022 de 15h à 18h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Tournissan ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-tournissan1/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaïque-r1674.html>

La société responsable du projet est « HEXAGONE ENERGIE TRN » – 4 rue Euler – 75008 PARIS.
Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Gauthier FANONNEL,
directeur de projets - mobile : 0683 501 075 @ : gauthier.fanonnel@investisun.com